



# Déconfinement: Macron cherche à apaiser les inquiétudes sur l'école

Paris, 5 mai 2020 (AFP) -

C'est une des grandes inconnues du déconfinement: masque "grand public" sur le visage, Emmanuel Macron est venu mardi dans une école des Yvelines tenter d'apaiser les inquiétudes sur la périlleuse rentrée qui s'annonce en pleine épidémie de coronavirus.

A quelques jours du début du déconfinement le 11 mai, le chef de l'Etat a échangé avec quelques enfants de personnels indispensables actuellement scolarisés à l'école élémentaire Pierre Ronsard de Poissy (Yvelines) et s'est entretenu par visioconférence avec des maires et directeurs d'école du département, prônant "bon sens" et souplesse face aux particularités locales.

Car ce retour en classe, soumis à un protocole très strict qui risque de virer au casse-tête, inquiète parents, enseignants et élus locaux, particulièrement en région parisienne. Beaucoup de maires refusent de rouvrir les écoles dès la semaine prochaine, ou alors a minima. Ce qui entraînerait des répercussions en cascade, notamment sur la garde des enfants.

"Je comprends leurs angoisses, leurs questions, leurs inquiétudes", a lancé le président. Et de plaider pour un "retour progressif et concerté", avec pour objectif que "tous les enfants qui ont besoin de revenir à l'école (...) puissent trouver une école ouverte avec un temps aménagé".

Au moment où plusieurs pays voisins de la France entament leur déconfinement, l'exécutif insiste sur l'urgence de remettre le pays en marche, après le confinement inédit de millions de Français pendant près de deux mois.

Pour autant, ce déconfinement doit rester très prudent, a répété Emmanuel Macron en prévenant qu'il faudrait attendre début juin pour savoir si les déplacements des vacances d'été seront autorisés.

Interpellé mardi à l'Assemblée par le patron des députés Les Républicains Christian Jacob sur "les mauvais résultats" français, le Premier ministre Edouard Philippe a quant à lui assuré attendre "avec sérénité" la comparaison de sa gestion de l'épidémie avec celle des voisins européens.

- Les Hauts-de-France en orange -

Le chef du gouvernement doit présenter les détails pratiques du déconfinement jeudi, date à laquelle sera arrêtée la carte des départements classés rouges ou verts selon leur situation sanitaire.

Sur la carte provisoire publiée mardi soir, la situation s'améliore légèrement pour les cinq départements des Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et l'Oise, très touchée au début de l'épidémie).

Tous passent du rouge à l'orange en raison d'une relative amélioration de leurs capacités de réanimation. 27 départements restent classés rouges, essentiellement dans l'Est et en région parisienne.

Le bilan officiel en France égale presque celui de l'Espagne: depuis le 1er mars, l'épidémie a fait 25.531 morts, dont 330 recensés en 24 heures.

Au-delà de la problématique sanitaire dans les écoles, de nombreux élus sont aussi inquiets sur leur responsabilité pénale si la sortie du confinement devait mal se passer.

Le Sénat doit d'ailleurs adopter mardi soir le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, largement modifié pour y "inscrire des garanties essentielles" en vue du déconfinement, notamment sur le suivi des malades du coronavirus et leurs contacts, et pour aménager le régime de responsabilité pénale des employeurs, élus locaux et fonctionnaires.

Un dispositif adopté contre l'avis du gouvernement dispose que pendant l'état d'urgence sanitaire "nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée" pour des contaminations par le coronavirus, sauf en cas d'intention délibérée, imprudence ou négligence.

Les usagers des transports en commun sont tout aussi inquiets. Faire repartir les transports publics dans de bonnes conditions en respectant les règles de distanciation est "un pari très risqué", avait ainsi estimé lundi Bruno Gazeau, le président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut).

Sur le sujet toujours très sensible des masques, équipement fondamental du déconfinement, le ministère de la

Santé a annoncé mardi que les malades du coronavirus et les "personnes contacts" pourraient se faire prescrire 14 masques chirurgicaux par semaine à partir du 11 mai. Les quantités distribuées aux soignants libéraux sont également revues à la hausse.

Autre outil de la lutte sanitaire sujet de controverse, l'application StopCovid, qui doit permettre de tracer les contacts avec des personnes diagnostiquées positives mais ne sera pas obligatoire, sera prête le 2 juin, a annoncé le secrétaire d'Etat au Numérique Cedric O. Elle devra d'ici là être soumise à la Cnil et n'aura pas recours aux plateformes d'Apple et Google, ultra-dominants sur le marché des smartphones.

- "Désinfox" supprimé -

Sur le front économique, le chômage partiel, qui concerne 11,7 millions de salariés du privé, restera pris en charge "à taux plein" après le 1er juin dans certains secteurs comme l'hôtellerie et la restauration.

Les autres entreprises devront contribuer aux salaires dans des "proportions raisonnables", a indiqué lundi la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Le gouvernement entend réduire sa participation pour inciter au retour au travail, qui commence timidement: le constructeur automobile PSA (Peugeot, Citroën) a annoncé le redémarrage progressif de ses usines européennes à partir de ce lundi.

D'autres secteurs cherchent à résoudre le casse-tête de la reprise de leurs activités tout en respectant les consignes sanitaires.

La culture, très durement touché avec la fermeture des théâtres, cinémas et salles de concert, qui ne pourront pas rouvrir le 11 mai, attend ainsi des mesures fortes de la part de l'Elysée, qui doit annoncer de "premières décisions" mercredi.

Enfin, le gouvernement a décidé mardi de supprimer son service "désinfox coronavirus", qui recensait sur son site des articles de "fact-checking" et qui a été dénoncé par de nombreuses rédactions. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) avait déposé lundi un recours contre cette rubrique devant le Conseil d'Etat, en dénonçant notamment "une atteinte à la liberté de la presse".

burs-so-jmo-aje/ial/map

Afp le 05 mai 20 à 20 30.